



Menace de saisie vente suite à des mensualités de prêt non honoré

Par **Pascalbrutal**, le **03/08/2014** à **01:20**

Bonjour, mon ex employeur c'est mit en liquidation judiciaire, de ce fait de septembre à novembre 2013 mes revenus ne permettaient plus d'honorer mes mensualités de 236€ suite à un prêt contracté envers sogefinancement. Fin décembre le mandataire judiciaire m'octroya mon dû et de fait les mensualités furent à nouveau soldées en décembre 2013 donc et janvier 2014 mais à ma grande stupéfaction en février sogefinancement décide de suspendre les prélèvements et d'entamer une procédure afin de me réclamer la totalité (13600€) à ce jour. Je propose alors de rembourser le retard des trois mensualités (ayant retrouvé deux travaux entre temps afin de faire face à tous les retards, impôts, etc) en m'adressant à l'huissier mais il m'est rétorqué que la procédure est en cours (commandement exécutoire), il est alors mis en place un échéancier à hauteur de 200€ mensuel que j'honore scrupuleusement depuis mars 2014 (mais qui n'a servi qu'à payer les frais d'huissier, pénalité, intérêts, la dette n'a pas baissée). Malgré cela j'ai reçu en date du 02 août 2014 un courrier émanant de l'huissier me notifiant de convenir d'un rendez vous après le 18 août (car en vacance) afin de venir à mon domicile dans l'optique d'une saisie vente incontournable au vu des sommes dû trop importantes. Ma première interrogation: le bail est au nom de ma mère dont je m'occupe (84 ans) alzheimer, etc, je suis chez elle, l'huissier peut il venir tout de même? De plus le mobilier bien que modeste lui appartient depuis des décennies (mais pas de factures au vu de leur ancienneté). Deuxièmement je rembourse tous les mois et avait même proposé de doubler les mensualités à partir du mois d'août, leur attitude m'échappe et je ressens de l'acharnement alors que à la base tout ceci ne m'est pas imputable, de plus les biens au domicile sont très loin de la somme dû (4000€) au maximum. Un avocat m'a conseillé de monter un dossier de surendettement car je travaille 30 nuit par mois mais je ne sais jusqu'à quand l'organisme va pouvoir accepter cette cadence. En vous remerciant par avance sachant que vous donnez de votre temps gracieusement.